

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 23 JANVIER 2024**

Le mardi 23 janvier 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 17 janvier 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, M. GUERRE, M. HATTE, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme DUMAS à la délibération 2024 DAJ 03

M. DASSIE à la délibération 2024 DASCO 11

Mme TOURY à la délibération 2024 DASCO 11

Sont partis en cours de séance :

M. BOHBOT à la délibération 2024 DSOL 02

Mme BESSIS à la délibération 2024 DJS 54

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme BOUGERET donne pouvoir à M. BOULARD

M. DASSIE donne pouvoir à Mme MAMAN

Mme FERNANDES donne pouvoir à Mme JACQUEMONT

Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme ROUAH

Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme BESSIS

M. LAVAUD donne pouvoir à M. MALLO

Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (27 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172024001)

II. Désignation du secrétaire de séance (172024002)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 (172024003)

IV. Examen pour avis des projets et vœux suivants

2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DDCT 01 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

2024 DDCT 09 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e arrdt (1ère enveloppe)

2024 DDCT 14 Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

2024 DSOL 06 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

V172024010 Vœu relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet

2024 2024 DAJ 03 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 euros pour 18 projets)

2024 DSOL 24 Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros). Convention et Avenants

2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

2024 DSOL 02 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

2024 DSOL 04 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

2024 DASCO 01 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

V. Vœux

V172024001 Vœu relatif à la dénomination du nouveau jardin de la Porte Maillot en hommage à Alexandre Soljenitsyne

VI72024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste

VI72024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand

VI72024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet

VI72024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

VI72024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire

VI72024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)

VI72024008 Vœu relatif aux célébrations 2024 et attachement aux valeurs de paix et d'unité européenne

VI72024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

M. BOULARD : Bonsoir à tous. Je vais inviter les élus à prendre place. Nous allons ouvrir notre séance du conseil d'arrondissement avec l'appel qui va être réalisé par notre Directeur général des Services. Avant de lui céder la parole, c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter une très bonne année 2024, avec la santé et l'énergie pour appréhender cette belle année olympique notamment. Pierre, c'est à vous.

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD : Merci. Nous allons examiner ce soir vingt-deux délibérations, dix vœux dont un rattaché. Je voulais simplement vous informer que nous retirons de l'ordre du jour le vœu 01 relatif à la dénomination du nouveau Jardin de la Porte Maillot en hommage à Alexandre Soljenitsyne car nous avons eu la confirmation, après la clôture du dépôt des vœux, que ce nouveau Jardin de la Porte Maillot, qui se trouve légèrement décalé par rapport à l'ancien jardin Alexandre Soljenitsyne, en reprendrait automatiquement le nom. Ce vœu n'ayant donc plus d'objet, je vous propose de le retirer. Par ailleurs, vous aurez noté un changement du titre du vœu numéro 4 qui parlait de « privatisation ». Le terme n'est pas adapté. Il est remplacé par le terme technique de « déclassement ».

DELIBERATION N° 17-24-001

OBJET : 172024001 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Nous allons pouvoir ouvrir notre conseil par l'adoption, d'abord, de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 17 janvier 2024 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 23 janvier 2024;

Vu l'ordre du jour initial publié le 17 janvier 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 19 janvier 2024.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 18 janvier 2024 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-002

OBJET : 172024002 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la désignation du secrétaire de séance, obligation légale. Théo MICHEL étant le plus jeune, il est désigné. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 17 janvier 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-003

OBJET : 172024003 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

M. BOULARD : L'approbation du procès-verbal de la séance du dernier conseil du 27 novembre 2023. Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 17 janvier 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-004

OBJET : 2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros), avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil du jeune enfant

M. BOULARD : Nous allons ouvrir cette séance par la DFPE 02 présentée par Aline BESSIS, adjointe au Maire en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes.

Mme BESSIS : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Une délibération du Conseil de Paris avait été adoptée en 2021 concernant une convention d'objectifs avec l'association CRESCENDO relative au fonctionnement de ses 22 établissements d'accueil pour la petite enfance pour une capacité totale de 800 places. Une structure qui n'est pas dans notre arrondissement a fermé depuis. Ainsi, la capacité totale pour les 21 établissements est de 775 places. Cette convention viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2024, il est proposé de signer un avenant qui fixe la subvention municipale pour l'année 2024 et de perpétuer l'engagement de CRESCENDO à réaliser un accueil optimal en termes de présence des enfants. Il est donc proposé de fixer la subvention pour 2024 à 5 251 300 euros. Nous avons une structure dans le 17^e : la crèche collective au 24 avenue de la Porte de Villiers. Merci, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 02

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-005

OBJET : 2024 DFPE 11 Subvention (7 635 022 euros), avenants n° 1, 3 et 4 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 11.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération adoptée au Conseil de Paris en 2021 et le 4 juillet 2023, nous avons approuvé et signé des conventions d'objectifs relatives au fonctionnement des vingt-cinq équipements d'accueil de l'association ABC PUERICULTURE, de son service de garde à domicile et de son nouvel établissement situé rue Labie, le Manège des Ours, que nous avons, Monsieur le Maire, inauguré dans notre arrondissement. La capacité totale d'accueil de tous ces établissements est de 1 056 places. Pour l'année 2024, il est proposé de signer des avenants à ces conventions qui fixent les

subventions municipales pour l'année 2024 et l'engagement de l'association à réaliser un accueil optimal en termes de présence des enfants. Le Manège des Ours accueille quarante-cinq enfants, il est situé au 9 rue Labie et a fait le bonheur de nombreux parents du quartier des Ternes. Il est proposé une subvention globale des vingt-cinq établissements parisiens à hauteur de 7 635 022 euros, comprenant leur service d'accueil à domicile. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 juillet 2023 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour l'établissement Le Manège des Ours ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 11

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-006

OBJET : 2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant

M. BOULARD : DPFE 12. Toujours Madame BESSIS.

Mme BESSIS : Il s'agit ici de voter une délibération relative au fonctionnement des dix-huit établissements d'accueil de la petite enfance de l'association La Maison Kangourou. La capacité d'accueil totale est de 664 places. Ils demandent une subvention totale de 4 553 331 euros. La Maison Kangourou a plusieurs établissements d'accueil dans notre arrondissement : une crèche située au 18 rue Jacquemont de dix-huit places, une crèche située au 156 rue de Saussure de vingt-et-une places et une crèche située au 2 rue Albert Roussel de quarante places. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 12

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-007

OBJET : 2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

M. BOULARD : Toujours Madame BESSIS pour la DFPE 36.

Mme BESSIS : Pour cette délibération, il vous est demandé, chers collègues, de voter une subvention d'un montant total de 1 468 420 euros pour l'UDAF (l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance. Comme vous le savez, il y a de très grosses difficultés à recruter du personnel dans les établissements de petite enfance. Des crèches sont fermées. Des sections entières dans les crèches sont fermées. Pour ce qui concerne l'UDAF, ils ont de gros problèmes pour recruter du personnel dans l'un de leurs établissements situé dans le 16^e arrondissement. La subvention est donc calculée sur une capacité proratisée de 292 places au lieu de 310. Ils ont beaucoup d'établissements dans notre arrondissement : la halte-garderie Jonquièrre de vingt places, accessible aux personnes en situation de handicap ; Le P'tit Jardin, avenue Brunetièrre, qui accueille vingt-six enfants en semi plein air ; À Tout Petits Pas située au 14 rue des Apennins qui accueille vingt-deux enfants et les familles, car il y a beaucoup de soutien à la parentalité dans cet établissement ; le multi-accueil Cardinet, situé au 124 rue Cardinet qui accueille vingt enfants et comporte deux espaces extérieurs ; le multi-accueil Saussure de quarante places, situé 31 rue Marie-Georges Picquart, avec là aussi un soutien à la parentalité dans le cadre du « café des parents » ; enfin, le multi-accueil Level situé au 12 rue Émile Level avec trente places. Ces locaux sont situés au sein d'un foyer de jeunes travailleurs, au croisement du Quartier Politique de la Ville (QPV) des Épinettes et du quartier des Batignolles. C'est un projet social fort, qui favorise l'accueil des familles en situation de fragilité sociale, économique et/ou familiale. Pour toutes ces raisons, je vous demande, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 09 décembre 2021 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association U.D.A.F. de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 36

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-008

OBJET : 2024 DDCT/ DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/DPE/ DEVE 01 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

M. BOULARD : La parole est à Hugues CHARPENTIER, adjoint à la sécurité, la tranquillité et la politique de la ville, pour plusieurs délibérations. D'abord, la DDCT 01.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. La DDCT 01 parle des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) que signent les associations qui interviennent dans les quartiers populaires. Dans le cadre de cette délibération, trois associations sont concernées. Je vous rappelle que les CPO permettent de sécuriser des financements aux associations qui mènent des actions pérennes sur le territoire. Cela simplifie un certain nombre de formalités administratives, mais aussi d'engagement des pouvoirs publics vis-à-vis de ces associations. Trois associations sont donc concernées sur le quartier populaire du 17^e. Pour l'Atelier des Epinettes, que l'on connaît bien, il est proposé 5 000 euros dans cette délibération pour l'ensemble de ses actions. Pour la Fabrique des Petits Hasards, que vous connaissez aussi et qui intervient avec des actions de théâtre pour renforcer les liens intergénérationnels et la cohésion territoriale, un montant de 14 700 euros est proposé. Enfin, pour la dernière association, Culture Prioritaire – que nous connaissons bien et que nous soutenons dans le 17^e et qui intervient également dans le 18^e – une somme de 7 500 euros qui est proposée au titre du 17^e dans cette délibération. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 01

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-009

OBJET : 2024 DDCT 09 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17^e arrondissement (1^{ère} enveloppe)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DDCT 09.

M. CHARPENTIER : Il s'agit d'un appel à projet concernant également le Quartier Politique de la Ville et qui a été lancé à la rentrée scolaire dernière pour attribuer des subventions de fonctionnement aux associations qui interviennent sur ce territoire. Dans cette délibération, onze associations sont concernées pour un montant total de 21 800 euros. Cette année, on a souhaité mettre l'accent en particulier sur le lien intergénérationnel, sur l'insertion socio-professionnelle, l'accès au droit et sur les violences faites aux femmes. Ainsi, la première association que nous souhaitons soutenir est l'AAVVIF, qui fournit un gros travail depuis plus de deux ans sur le territoire. Un montant de 2 000 euros est proposé pour L'AAVVIF, qui intervient sur la prévention, avec des actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Ensuite, l'association Adage, qui est là depuis plus longtemps et qui mène un travail tout aussi important sur l'isolement des familles qui sont en situation de monoparentalité – phénomène très présent dans le QPV du 17^e. Ensuite, nous avons AECS – association à laquelle nous avons rendu visite vendredi pour l'inauguration de ses nouveaux locaux – qui monte en puissance sur le quartier et qui propose plusieurs initiatives dans le cadre de cet appel à projet, notamment une à noter autour de l'éducation et la parentalité avec notamment la question de l'accès aux écrans numériques. D'autres actions sont proposées autour du lien social et de la solidarité. Le montant total proposé est de 4 000 euros. Ensuite, Passerelles 17, que je n'ai pas besoin de présenter. Cette fois-ci, un montant de 1 000 euros est proposé pour des actions spécifiques, à savoir la mise en place de mesures de responsabilisation pour les collégiens dans le jardin du collège Balzac – responsabilisation mais aussi prévention, lien social et sécurité. L'association Chez Nous, pour un montant de 2 000 euros. L'association mène un certain nombre d'actions sur le lien entre les habitants et le lien intergénérationnel. Pour l'association CQFD, 2 000 euros sont également proposés pour ses actions autour du lien intergénérationnel. Pour Quartier

Soleil, que l'on ne présente plus, 2 000 euros sont aussi proposés. Une nouvelle association, cette-fois ci, Halaye, avec laquelle nous allons travailler pour proposer des interventions aux pieds d'immeubles autour de l'accès au droit. L'idée est d'aller à la rencontre des habitants pour leur montrer comment se servir des supports numériques pour accéder à leurs droits. Une subvention de 1 500 euros est proposée. Ensuite, le Laboratoire de la Ride est une association qui a émergé il y a un an et demi ou deux ans et qui se situe, comme vous le savez, sous le périphérique Porte Pouchet et qui contribue largement à l'animation de cet espace urbain. Maintenant qu'ils sont structurés et que leurs actions montent en puissance, on propose de les subventionner à hauteur de 3 000 euros pour promouvoir les actions autour des sports de glisse dans le quartier. Ensuite, une subvention de 1 000 euros est proposée pour l'association FISPE, qu'on ne présente plus, connue pour ses cours de français et pour son action en faveur de l'insertion sociale des migrants. Enfin, pour l'association Passion Proximité Parcours est proposée une subvention de 1 300 euros pour le déploiement de sa Fresque de l'Orientation à destination des jeunes et des familles du 17^e. Tout ceci constitue un total de 21 800 euros et je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour le travail qui a été mené en amont de ces appels à projet et surtout le travail de sélection mené avec la Ville et l'État. Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 9

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-010

OBJET : 2024 DDCT 14 DAE DASCO DSOL : Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

M. BOULARD : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 14.

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci la DDCT 14 concerne le Réseau EIF-FEL dont on parle chaque année pour la subvention conséquente qui est proposée. Je rappelle que, pour répondre aux besoins des Parisiens étrangers en matière d'apprentissage du français, la

ville de Paris a lancé en 2016 un projet intitulé Réseau EIF-FEL (Évaluation Information Formation – Français En Lien). L'idée est de favoriser l'insertion socio-professionnelle en apprenant le français. Trois associations sont concernées par ce réseau à l'échelle de Paris, dont le CEFIL pour le 17^e. Le CEFIL intervient également dans le 10^e et 18^e. Dans le 17^e, le CEFIL tient une permanence à la PSA Gauthey et pôle Cardinet. Cette permanence est assez fréquentée. Le montant proposé cette année pour le CEFIL – pour les 10^e, 17^e et 18^e – est de 108 607 euros. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration » (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01- 2022- FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE par laquelle Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 14

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-011

OBJET : 2024 DSOL 6 - DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024

M. BOULARD : La DSOL 6 sera à nouveau présentée par Hugues CHARPENTIER, avec un vœu rattaché présenté par la majorité présidentielle. Nous commençons par l'exposé de la délibération.

M. CHARPENTIER : Merci. Nous nous intéressons cette fois-ci au centre social Pouchet dans le quartier prioritaire. À l'échelle de Paris, la délibération concerne l'ensemble des centres sociaux et socio-culturels qui travaillent avec la ville de Paris. Cette délibération est d'ordre administratif car il s'agit simplement de prolonger d'un an la convention qui lie la ville de Paris aux centres sociaux. Cette prolongation est proposée pour deux raisons. Premièrement, en 2022, un acteur gestionnaire d'un centre social a fait défaut d'un point de vue financier. Il s'agit donc de rappeler à la Ville que malgré les activités qui ont lieu, un gestionnaire de centre social peut faire défaut. Une mission d'audit a été confiée à l'Inspection Générale de la Ville. Deuxièmement, la convention qui lie la Ville à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la gestion des centres sociaux a convenu qu'il était nécessaire d'adopter le nouveau schéma directeur triennal qui serait construit en 2024. En 2025, il s'agira de poursuivre avec de nouvelles conventions nourries des résultats de l'audit – dont les enseignements seront présentés en début d'année – et du résultat du schéma triennal poursuivi cette année. Puisqu'il n'y a pas plus de sujet que ça, je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Nous passons à la présentation du vœu, par Benjamin MALLO, je suppose.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous souhaitons rattacher ce vœu à la délibération : cela nous semblait pertinent dans le cadre de ces avenants aux conventions relatives aux centres sociaux, même si ce vœu ne concerne que le centre social Pouchet. À travers ce vœu, nous souhaitons simplement saluer la patience des équipes qui ont longtemps attendu l'ouverture du nouveau centre et qui se sont organisées pour pouvoir assurer les activités et animations, avec une population croissante au sein du centre, tout en espérant une ouverture en 2024. À travers ce vœu, nous proposons aussi d'accompagner le centre social Pouchet dans une transition douce en vue de son déménagement, lui permettant de conserver temporairement ses créneaux dans les locaux actuels et de pouvoir toujours jouir, même partiellement, de la yourte installée dans le jardin. Il va de soi qu'un tel vœu amène aussi à se questionner sur la sécurisation des passages qui pourrait être assurée ; c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité intégrer aussi des propositions sur la sécurité et le cheminement, avec une nouvelle ouverture sur la yourte. Enfin, ce vœu est aussi l'occasion de proposer un travail collégial en vue de la désignation des successeurs du centre social destinés à occuper les locaux actuellement occupés par le centre social Pouchet. Ce vœu sera présenté par mon groupe d'affiliation au prochain Conseil de Paris. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire, merci monsieur MALLO, cela permet de mettre en avant l'action importante du centre social Pouchet sur le territoire. Nous avons effectivement un déménagement en cours depuis deux ans et demi. La patience des

acteurs que vous avez soulignée, c'est aussi la patience des élus car le nouveau centre social est un outil dont nous ne disposons pas depuis ces deux ans et demi. Concernant votre vœu, la première chose à dire est que nous travaillons déjà avec le centre social sur le déménagement, évidemment, en particulier sur la manière dont les activités vont atterrir dans le nouveau centre. J'ai du mal à comprendre la proposition de garder des créneaux dans les locaux actuels de Paris Habitat car le nouveau centre social est beaucoup plus grand ; il a été dimensionné pour pouvoir accueillir les activités du centre social, donc il n'y a a priori pas lieu de conserver des activités dans l'ancien centre. Concernant la yourte – il s'agit peut-être d'une information que vous n'avez pas – il a été acté en COPIL que cette yourte serait démontée dès lors que le déménagement aurait lieu. Cette décision a été prise en collaboration avec l'ensemble des financeurs du centre social : la CAF, l'État, la Ville ; et Paris Habitat, un des premiers financeurs de la yourte, est d'ailleurs tout à fait en faveur de la disparition de cette yourte. Sur les deux autres souhaits, ce n'est pas inintéressant. Effectivement, si l'on peut imaginer un cheminement plus simple pour les habitants qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancien centre social vers le nouveau, c'est à regarder. Mais il convient de transmettre la demande à Paris Habitat. Enfin, s'agissant de sécuriser les passages piétons, il faudra voir avec la DVD, mais je pense qu'il n'y aura pas de problème. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un sujet micro-local en lien avec les bailleurs, en conséquence de quoi je vous propose de retirer le vœu.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote de Mariam MAMAN.

Mme MAMAN : Merci pour ce vœu. Nous saluons d'ailleurs le travail mené par le centre Pouchet dans notre arrondissement et plus précisément dans le quartier Bois le Prêtre. Je rejoins également les propos de Hugues CHARPENTIER, nous sommes d'accord avec les attendus. Néanmoins, le maintien de la yourte dépendra aussi d'autres financeurs, notamment de la CAF qui a financé cette yourte à hauteur de 36 000 euros. Considérant que ce vœu va dans le bon sens, nous voterons favorablement.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je vais conserver ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2024 DSOL 6 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et une convention annuelle avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 6

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-012

OBJET : V172024010 Vœu rattaché relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet

M. BOULARD : Le vœu présenté par la majorité présidentielle est maintenu en l'état. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Vœu présenté par Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD ;

Considérant que le Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), qui anime et gère le centre social et culturel dans le respect des valeurs de la Charte des centres culturels et sociaux de France ;

Considérant que son périmètre d'action couvre en priorité la partie nord du 17e arrondissement situé entre la Porte Pouchet et le Boulevard Bessières, ainsi que les quartiers limitrophes comprenant aussi les secteurs de Clichy (Hauts de Seine) et de Saint Ouen (Seine Saint Denis) en dehors de Paris ;

Considérant les espaces actuels (locaux au sein de la tour du Bois Le Prêtre et la yourte) qui sont des lieux d'échanges et de rencontres inter générationnelles et de promotion sociale, et des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes ;

Considérant que ces locaux sont des locaux temporaires mis à disposition par Paris Habitat dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux, prévus dans le cadre de la ZAC de la Porte Pouchet, d'une surface d'environ 500 m², situés 20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl, et aménagés sous l'emprise du boulevard périphérique ;

Considérant que la mise à disposition de ces nouveaux locaux accuse un retard extrêmement important et qu'il a été décidé, dans cette attente interminable, d'occuper les anciens locaux de Positive Planet et de mettre à disposition, du centre, une yourte installée dans le jardin, afin de pouvoir accueillir le public dans des conditions « normales » compte tenu de l'intérêt général et grandissant des activités menées par l'association ;

Considérant le travail de grande qualité réalisé et la patience de l'équipe du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Étudie, de façon transparente, et en lien avec la mairie d'arrondissement, la sélection des associations candidates pour occuper les locaux du 5 boulevard du Bois Le Prêtre à l'issue du déménagement dans les nouveaux locaux (20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl) et désignent la (ou les) association(s) retenue(s) de façon collégiale,

- Étudie la possibilité pour le Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet de conserver des créneaux, sur une durée à déterminer avec les acteurs concernés, dans les locaux occupés actuellement (5 boulevard du Bois Le Prêtre) à l'issue du déménagement dans les nouveaux locaux (20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl) permettant ainsi d'assurer une transition dans les meilleures conditions,

- Permette au Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet de conserver l'utilisation, même partielle, de la yourte,

- Étudie la possibilité d'une meilleure sécurisation des passages piétons du boulevard du Bois Le Prêtre situés entre les numéros 5 et 20, afin de garantir le passage des jeunes enfants en toute sécurité,

- Étudie la possibilité d'une ouverture du jardin actuel de la tour du 5 boulevard du Bois Le Prêtre face à l'entrée du nouveau centre afin de faciliter la circulation des enfants entre le nouveau centre et la yourte.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172024010

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-013

OBJET : 2024 DAJ 3 - Subvention et avenant n°1 à la convention pluriannuelle (296 750 €) pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris

M. BOULARD : Nous poursuivons avec nos délibérations par la DAJ 03, présentée par Marie CONTENT, conseillère d'arrondissement déléguée à la culture et qui remplace Alice BOUGERET, qui est excusée.

Mme CONTENT : Merci. Cette délibération intervient dans le cadre de la convention pluriannuelle de subvention signée en 2023 entre la Mairie de Paris et l'Ordre des avocats de Paris pour l'organisation de permanences gratuites dans les mairies d'arrondissement. Elle fixe le montant de la subvention apportée par la Ville pour l'année 2024 à 296 750 euros. C'est un service qui est très apprécié des Parisiens, qui renforce l'accès au droit et permet d'avoir un premier regard de professionnels du droit sur des situations souvent complexes. En 2023, près de 9 000 parisiens ont pu bénéficier de ce service dont plus de la moitié en consultations spécialisées. Dans le 17^e, 86 permanences ont eu lieu en 2023, pour 571 usagers reçus.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Cette permanence est très utile et très appréciée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie CONTENT, Conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAJ 3

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-014

OBJET : 2024 DDCT 13 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315 388 euros pour 18 projets associatifs)

M. BOULARD : La parole est à Athénaïs de la MORANDIERE, notre adjointe au sport, à l'emploi et au développement économique pour la DDCT 13.

Mme de la MORANDIERE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération a pour objet de soutenir la rénovation des locaux d'associations des quartiers populaires, et de soutenir les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public. Dans le 17^e, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 924 euros à l'association Régie de Quartier Passerelles 17. Cette association a été créée en 2009 afin de répondre à des besoins fondamentaux du territoire : favoriser le lien social entre les habitants, créer de l'emploi local, accompagner l'insertion sociale et professionnelle des habitants qui sont éloignés de l'emploi et améliorer le cadre de vie. Depuis, Passerelles 17 favorise le lien social en organisant des événements festifs dans l'espace public. Afin de poursuivre le développement d'animations extérieures, l'association sollicite une subvention pour s'équiper en matériel de plein air. Ce matériel sera par ailleurs mis à disposition des autres associations de quartier lors des différents événements sur l'espace public. Ainsi, chers collègues, au vu de l'intérêt des dits projets et missions essentiels de Passerelles 17, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024 - 2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 13

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-015

OBJET : 2024 DSOL 24 - Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros). Convention et Avenants

M. BOULARD : La parole est à Paul HATTE, conseiller de Paris délégué à la communication, au numérique et à la participation citoyenne pour rapporter la DSOL 24.

M. HATTE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la DSOL 24 consiste en l'attribution de 21 000 euros pour l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles pour l'ouverture d'une nouvelle bagagerie qui aura lieu au printemps 2024. Les bagageries sont des endroits qui favorisent la réinsertion sociale des personnes à la rue en leur proposant un lieu d'accueil qui soit calme et sécurisé et où ils peuvent déposer leurs effets personnels. Elles sont aussi une halte, un lieu de répit et d'échanges pour les bénéficiaires. Concernant la bagagerie des Batignolles, l'idée provient d'une conseillère du quartier des Batignolles. Le projet est porté par l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles, qui a d'ailleurs été lauréate du budget participatif en 2021. Outre les trente-six casiers mis à disposition, les locaux ont une surface de 100m² pour accueillir un espace de convivialité. Elle sera ouverte trois jours sur sept à des horaires réguliers en matinée et en soirée. La gestion sera assurée par une équipe forte de plus de trente bénévoles. En conseil de quartier, nous sommes assez satisfaits du travail mené par l'association pour rencontrer les habitants et les commerçants. Notre position de vote est donc simple : nous sommes pour.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Je voulais féliciter cette délibération et remercier le conseil de quartier, l'association Solidarité Chrétienne. C'est un projet qui avait effectivement été très soutenu par le budget participatif ; je suis donc très content qu'il puisse se réaliser. Merci à la mairie du 17^e de l'avoir accompagné.

M. BOULARD : Merci, Karim. Ce projet est en bonne voie. Il reste une petite étape au niveau de la copropriété, mais cela devrait aller. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, Paris propose d'attribuer des subventions pour le fonctionnement de trois bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe et une subvention d'investissement à une bagagerie au titre de l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 24

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-016

OBJET : 2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2024

M. BOULARD : La parole est à Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des séniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique pour la DDCT 17.

Mme JACQUEMONT : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous propose d'attribuer une subvention à l'association PIMMS au titre de l'année 2024. Le PIMMS constitue un dispositif de proximité qui apporte une aide personnalisée aux usagers en prenant en compte tous les aspects de leur situation. Il s'agit donc de les aider à effectuer des démarches auprès de différents services publics, de les renseigner ou de les accompagner pour constituer un dossier, remplir un formulaire, prendre un rendez-vous, ou encore utiliser un service en ligne. L'originalité des PIMMS est qu'une dizaine d'organismes, d'entreprises et de services publics en sont membres – et même fondateurs – parmi lesquels : Eau de Paris, Crédit Municipal, EDF, Engie, ICF Habitat, 3F, SNCF, la Poste, Keolis, etc. Les PIMMS sont également en contact régulier avec des acteurs institutionnels tels que la CAF, la CPAM, la CNAM ou Pôle Emploi. Ils sont labellisés « France Services » et membres d'un réseau national qui regroupe une centaine d'associations en France. Ils interviennent dans le 17^e à Paris Adresse les jeudis de 9 heures 30 à 16 heures 30 pour le public accueilli par Paris Adresse. Ils interviennent à la Maison des Possibles les lundis de 9 heures 30 à 17 heures. Leur concours, vous l'avez compris, est indispensable afin de compléter l'aide apportée par les services municipaux à tous ceux qui sont particulièrement en difficulté. Je vous demande donc de bien vouloir soutenir cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 17

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-017

OBJET : 20242 DSOL 02 - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

M. BOULARD : Je redonne la parole à Hélène JACQUEMONT pour la DSOL 02.

Mme JACQUEMONT : Il nous est maintenant demandé de voter l'attribution de vingt-et-une subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et quinze associations en soutien à l'aide alimentaire. Plus particulièrement, dans le 17^e, il s'agit de soutenir l'association CLASS 17, créée en 2001, qui a pour objectif de servir chaque soir une soupe chaude et un repas assis aux mois de décembre, janvier et février. Je voudrais d'ailleurs saluer le soutien de ma collègue, Lourdes FERNANDES, qui est présente tous les soirs à la distribution de ce repas de solidarité destiné aux personnes à la rue, aux familles en situation de précarité mais également aux personnes âgées. Nous constatons aujourd'hui qu'au moins deux tiers du public hébergé est un public vieillissant, ce qui est particulièrement préoccupant. En effet, dans un contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires, ces repas, en plus de l'aide alimentaire, fournissent également un cadre convivial essentiel. Je vous remercie donc de bien vouloir voter favorablement cette subvention, tout en ayant une pensée pour les volontaires de l'Heure Civique, les associations Lions Monceau, Lions Club Arc de Triomphe et AVF, ainsi que le conseil municipal des jeunes, qui contribuent à servir ce repas tout au long de l'hiver.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je vais voter pour cette délibération et saluer le travail de l'association CLASS 17 ainsi que les bénévoles, les associations et les élus, comme cela a été dit. À ce titre, nous aurions une demande : nous souhaiterions aussi continuer de servir le repas de solidarité comme nous l'avons fait il y a quelques années. Pouvons-nous l'ajouter à travers cette délibération ou bien faudra-t-il passer par un vœu ?

M. BOULARD : Cela a toujours été ouvert à tous les élus. C'est assez simple, il suffit de contacter Lourdes FERNANDES et vous aurez la possibilité de venir sans aucun problème. D'autres élus ont déjà servi telle que notre sénatrice Catherine DUMAS. Inscrivez-vous, c'est en général le vendredi en fin de journée. Vous êtes toutes et tous invités à le faire. Merci par avance, d'ailleurs. C'est important. On va donc pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2024, 21 subventions de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes exilées et de familles démunies ;

Vu les conventions pluriannuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « La Courte échelle », « La Croix-Rouge », « Le Secours Populaire Français du Département de Paris », « L'Association générale des étudiants de Paris », « Une Chorba pour tous », « Solidaya », « Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », « Le Marché Solidaire », « Porte ouverte et solidarité », « Magaliménil », « La Table Ouverte » ;

Vu les conventions pluriannuelles de fonctionnement signées en 2023 entre la Ville de Paris, « La Croix-Rouge » et « Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur de Paris » ;

Vu les conventions annuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « Les Restaurants du Cœur – Les relais du cœur de Paris », « La Chorba », « Food Sweet Food » et « Emmaüs Solidarité »

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 02

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-018

OBJET : 2024 DSOL 4 - Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Madame JACQUEMONT pour la DSOL 04.

Mme JACQUEMONT : Je suis ravie de présenter cette année encore une délibération concernant une subvention en faveur de l'Association pour la Diffusion de l'Information Pour les Retraités (ADIPR), s'adressant aux retraités et pré-retraités, qui est animée bénévolement par des personnes retraitées. L'association réalise un travail très important pour permettre l'accès à ce que l'on a appelé « minimum vieillesse » et est très active à la mairie du 17^e, puisqu'elle reçoit environ sept personnes par accueil et ce, très régulièrement. Je voudrais également souligner que l'association a vraiment besoin de financements pour survivre et faire ce travail indispensable. Nous nous réjouissons de savoir que la ville de Paris a augmenté les subventions de 4 500 à 5 000 euros, après de nombreuses demandes de la part du président et du bureau, avec le soutien des élus de la Mairie du 17^e.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511- 13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'un financement aux associations CATRED (11e), ATMF (18e) et ADIPR (12e) pour leurs actions en faveur de l'accès aux droits des seniors au titre de l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 4

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-019

OBJET : 2024 DASCO 01 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Géraldine ROUAH, adjointe en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur pour la DASCO 01.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. La DASCO 01 nous propose de voter pour des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux dans des collèges publics parisiens. Les dotations complémentaires de fonctionnement s'élèvent au total à 118 209 euros. On nous propose de voter, pour le 17^e arrondissement, 26 000 à l'endroit du collège Boris Vian, pour permettre de financer des ajustements des dotations de fonctionnement pour 2024. Il s'agira essentiellement de couvrir les dépenses d'électricité. Les subventions d'équipement, à hauteur de 2 772 875 euros, ont été élaborées à partir du recensement annuel des besoins de matériel et de mobilier de l'ensemble des collèges publics parisiens. 4 590 euros sont attribués au collège Boris Vian – pour des équipements et du mobilier d'administration –, 38 860 euros au collège Carnot – également des équipements et du matériel informatique pour l'administration –, 28 300 euros au collège Honoré de Balzac, 10 770 euros au collège la Rose Blanche – notamment pour son CDI et pour l'acquisition de tablettes tactiles pour l'EPS –, 30 460 euros au collège Pierre de Ronsard – pour du mobilier –, 38 500 euros au collège Stéphane Mallarmé – pour du matériel informatique pour l'administration notamment. Enfin, les subventions pour travaux sont réparties entre vingt-neuf établissements pour des travaux urgents. Pour le 17^e arrondissement, il est proposé d'attribuer 19 345 euros au collège Stéphane Mallarmé afin de financer le remplacement du radiateur du logement du secrétaire général. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), de subventions d'équipement (2 772 875 euros), et de subventions pour travaux (223 900 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 01

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-020

OBJET : 2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

M. BOULARD : Nous poursuivons, toujours avec Géraldine ROUAH, sur la DASCO 11.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. La DASCO 11 concerne la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2024-2025. Un travail très important a été effectué puisque cette délibération, dans le 17^e arrondissement, a vocation à adopter la nouvelle sectorisation des écoles. Cette carte n'avait pas été révisée dans son ensemble depuis plus de dix ans. Par conséquent, elle a été entièrement remise à plat, ce qui va impacter la plupart des quarante-six écoles de l'arrondissement. Treize mouvements ont été définis. La nouvelle carte prend en compte la réalité démographique scolaire de notre arrondissement, c'est-à-dire une perte considérable d'élèves. Elle contribuera à rééquilibrer les effectifs entre certaines écoles. Une attention particulière a été portée aux établissements en difficulté, ce qui devrait permettre à l'ensemble des écoles de regagner ou de conserver au moins cinq classes chacune pendant plusieurs années. Ces mouvements sont prévus sur trois ans pour les écoles maternelles, cinq ans pour les écoles élémentaires. Par ailleurs, la carte actuelle souffrait de liaisons pédagogiques complexes entre les écoles maternelles et élémentaires. Les corps de grandes sections étaient répartis dans de nombreuses écoles élémentaires, de nombreuses adresses étaient parfois à une distance de plus de dix minutes à pied, ce qui complexifiait significativement les trajets quotidiens des familles avec des fratries. Un travail de rationalisation des liaisons

pédagogiques a donc été mené : tous les enfants ayant fait leur maternelle dans une école polyvalente ou un groupe scolaire seront désormais sectorisés dans la même école élémentaire. C'est un véritable bouleversement puisqu'en effet, les parents ne comprenaient pas pourquoi cette continuité n'était pas possible alors que la scolarité en maternelle avait commencé dans une école proche de chez eux. C'est une vraie révolution dans notre arrondissement et Monsieur le Maire a entendu l'ensemble des familles qui l'ont saisi à cet effet ainsi que le nombre de dérogations reçues ces dernières années. Les petites liaisons pédagogiques entre les écoles maternelles et élémentaires ont donc été supprimées. Enfin, les zones communes entre les écoles de la ZAC Clichy-Batignolles étaient devenues sources de confusion et de déséquilibres numériques et sociaux entre ces établissements. Ainsi, la nouvelle sectorisation prévoit la dissolution de ces zones communes au profit de secteurs propres aux écoles Rostropovitch, Bernard Buffet, et Gilbert Cesbron. L'école polyvalente du 34 rue Rostropovitch va devenir, dès la rentrée 2024, une école élémentaire, tandis que les effectifs de la maternelle du 56 rue Rostropovitch seront ainsi renforcés afin de garantir la viabilité de cette école et d'améliorer la lisibilité de la carte des secteurs scolaires. Le projet a donc pour objectif de préserver et de renforcer autant que possible la mixité sociale, la proximité territoriale et la continuité pédagogique. L'ensemble des partenaires qui ont travaillé sur cette carte sont, évidemment, la mairie d'arrondissement, le Bureau des Prévisions de la Ville de Paris et les inspectrices de l'éducation nationale. L'ensemble des mesures proposées ont été travaillées en lien étroit avec tous ces services et ont été présentées aux communautés éducatives de parents d'élèves. Leurs remarques et leurs contributions ont été prises en compte dès lors que cela était possible et qu'elles s'inscrivaient dans la philosophie générale du projet. Je vous demande, mes chers collègues, Monsieur le Maire, de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci, y a-t-il des interventions ? Karina PEREZ.

Mme PEREZ : Bonsoir à toutes et à tous. Je ne comprends pas les effectifs sur l'école Berthier. J'ai l'impression qu'on a enlevé toutes les rues un peu favorisées sur cette carte scolaire. J'ai donc peur que l'on continue à avoir des stratégies d'évitement de cette école primaire.

M. BOULARD : Merci. À quelles rues pensez-vous ?

Mme PEREZ : Je vais vous les citer : les rues Verniquet, Chuquet, Delorme, Juliette Lamber, le boulevard Maiesherbes, la rue de Tocqueville, les numéros impairs du boulevard Berthier, la place Wagram. C'est donc de l'autre côté de Berthier. J'ai bien peur que cela continue de déséquilibrer cette école.

M. BOULARD : Vous avez peur ou vous l'avez lu ?

Mme PEREZ : Je l'ai lu, là. Ces rues-là passent désormais à l'école Ampère, Monsieur le Maire.

M. BOULARD : On va vous répondre très précisément puisque l'enjeu sur Berthier était justement de ramener la mixité.

Mme PEREZ : Là, je ne vois pas où est la mixité.

M. BOULARD : On va vous l'expliquer.

Mme PEREZ : Même la rue de Senlis, qui était sur l'école polyvalente de Reims, a été enlevée pour être mise sur Berthier. Or, pourquoi cette rue va-t-elle à Berthier et non à la polyvalente de Reims ? Je ne comprends pas, vraiment.

M. BOULARD : On va vous expliquer, il n'y a pas de problème. Tout s'explique.

Mme PEREZ : J'en suis sûre.

M. BOULARD : Géraldine ROUAH.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Karina, il y a eu un travail colossal fait par le Bureau des Prévisions de la Ville de Paris, point adresse par point adresse, ce qui est assez important. Nous avons eu une vision macro, mais évidemment aussi école par école. L'enjeu sur Berthier, on le disait ce midi encore à la directrice et aux représentants des parents d'élèves qui étaient là pour déjeuner avec nous, est que c'était une école sous tension d'effectifs, avec effectivement de très nombreux effectifs et tous les problèmes que vous connaissez. Nous sommes attachés à cette question. L'idée a donc été qu'elle soit moins sous tension, en retirant un certain nombre d'élèves puisque les prévisions autour de l'école étaient importantes, mais aussi d'éviter la stratégie d'évitement que nous connaissons bien et que nous essayons de contrer. On a, au contraire, essayé d'amener beaucoup plus de mixité dans l'école, si bien qu'on attend, d'ailleurs, les nouveaux IPS, car l'enjeu était de l'augmenter. Je pourrais vous répondre rue par rue, et ça, nos collègues du Bureau des Prévisions, seront en mesure de vous répondre sur l'ensemble des points adresses admis à Berthier si vous les saisissez là-dessus. Ce sont des démographes qui ont travaillé et je ne suis malheureusement pas capable de vous dire, avec toute la technicité qui est la leur, comment ils ont affecté et apporté plus de mixité. Mais en tout état de cause, c'est l'enjeu et les critères qui ont été demandés au Bureau des Prévisions de la ville de Paris sur cette école en particulier, que nous avons en vigilance depuis un certain nombre d'années, notamment depuis les deux dernières années où il y a eu de gros problèmes. Nous sommes en train de les résoudre, notamment avec la nomination d'une nouvelle directrice en début d'année, Madame Maiorano, avec laquelle nous avons énormément de projets pédagogiques – tels que le passeport du civisme, par exemple, dont nous avons encore discuté cet après-midi – et qui visent à travailler sur les points que vous évoquez juste-là. On vous répondra de manière précise sur les rues lors du prochain conseil, avec les points adresses qui ont été utilisés pour pouvoir répondre à ces deux enjeux que sont la mixité et la tension d'effectifs.

Mme PEREZ : Merci.

M. BOULARD : Ce n'est pas toujours facile à lire mais il y a des cartes. Il faut regarder l'école, son bassin de recrutement d'élèves, mais aussi les autres écoles. On avait par exemple un sujet sur l'école Gustave Doré. Il a fallu rééquilibrer entre des écoles pleines et des écoles vides parfois très rapprochées. Le sujet était avant tout d'éviter des fermetures de classes – je pense que vous y êtes sensibles – pour éviter une éventuelle fermeture d'école future. Lorsqu'on regarde les projections démographiques à long terme, l'école Gustave Doré était ainsi en danger. C'était une des raisons pour lesquelles il fallait revoir la carte. L'école des Tapisseries, qui n'est pas très loin, avait elle aussi un enjeu d'effectif. Quand vous regarderez les cartes, vous verrez que la mixité a été retravaillée : si certaines rues ont été enlevées, d'autres ont été rajoutées. La ville de Paris est également attachée à des continuités pédagogiques cohérentes, tout comme le rectorat. On vous enverra donc une carte un peu plus élargie, sur laquelle vous verrez les évolutions avant-après sectorisation, de manière à rassurer, comme on l'a dit aux parents d'élèves qui trouvaient d'ailleurs que cette sectorisation allait dans le bon sens de davantage de mixité à Berthier. Y a-t-il des observations ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour le travail qui a été fait. Globalement, je trouve que cela va dans le bon sens. J'entends effectivement les interrogations de Karina et j'ai bien entendu les réponses. Je pense qu'il faut continuer ce qui a déjà été engagé par la mairie du 17^e, c'est-à-dire continuer à faire des réunions, car nous avons aussi été sollicités par les parents d'élèves des écoles Buffet et Cesbron : ils se posent beaucoup de questions et sont inquiets. Je pense qu'il faut continuer ce que vous

avez déjà commencé à faire pour Rostropovitch et d'autres écoles, à savoir de faire des réunions avec les parents d'élèves pour les rassurer.

M. BOULARD : Merci. Effectivement, c'est un travail qui a été mené depuis le mois de juillet. La phase de concertation a eu lieu d'abord avec les directrices et directeurs d'écoles pour les associer au processus. Ensuite, nous avons continué avec les parents d'élèves qui nous ont fait remonter, au regard des éléments transmis, des remarques des parents, qui nous ont saisi et que nous avons systématiquement reçus. Vous parlez de Buffet, de Cesbron, de Rostropovitch. Aujourd'hui, on a levé toutes les questions. C'est tout de même assez technique. Il y a des interrogations sur le fait de savoir si l'on peut rester dans l'école même s'il y a des changements : bien sûr, nous avons prévu des dispositifs d'accompagnement sur plusieurs années. Nous aurons beaucoup de demandes de dérogation cette année, on le sait, et on a rassuré les parents là-dessus, puisqu'il ne s'agit surtout pas de rompre un cycle dans la même école, c'est un principe très important. C'est un mouvement de sectorisation sur trois à cinq ans. On ne perd donc pas un grand nombre d'élèves dès la première année ; cela se fait progressivement. Et il faut saluer le Bureau des Prévisions de la ville de Paris et les équipes qui ont été mises à disposition dès le mois de juillet pour les prévisions démographiques, et qui sont extrêmement professionnelles. Nous saluons leur travail, leur rapidité pour modifier les cartes au fil des remarques que nous avons eues au cours du mois de décembre avec des évolutions qui ont eu lieu et qui peuvent encore avoir lieu. Actuellement, le principal est fait, bien qu'il reste quelques sujets à traiter. Il est difficile de contenter tout le monde lorsque vous modifiez les cartes. Sur le secteur Boursault, on a encore quelques familles qui sont impactées. Mais à l'échelle de plus de 8 000 familles, cela reste très marginal. On essaie toujours d'apporter une réponse famille par famille, c'est important. Le but est d'éviter les stratégies mises en place pour contourner la carte scolaire. On voit tout de même parfois qu'il existe des limites, mais il était nécessaire de le faire en raison de l'évolution démographique qui touche Paris, dont le 17^e. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L 2511- 1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L212- 7 et L131- 5 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de modifier la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2024-2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 11

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-021

OBJET : 2024 DJS 54 Renforcement et évolution du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations avec Jamila SERFATI, conseillère d'arrondissement déléguée à la jeunesse, pour la DJS 54.

Mme SERFATI : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous et toutes. Il s'agit ici de voter pour une délibération d'ordre général qui prévoit le renforcement et l'évolution du dispositif Paris Jeunes Vacances en 2024. À l'échelle parisienne, 30% des jeunes ne partent pas en vacances tous les ans et 13% ne partent jamais en vacances. Le dispositif Paris Jeunes Vacances, né en 2003, a aidé des jeunes de 16 à 30 ans à concrétiser un départ en autonomie en octroyant, en commission d'arrondissement, des chèques d'un montant de 200 euros. Au fil des années, le dispositif a évolué pour prendre en compte la diversité des situations rencontrées par les jeunes et prendre en compte également les remontées des mairies d'arrondissement. Plébiscité par les jeunes, le dispositif a vu son nombre de demandes d'aide augmenter très rapidement, encore plus significativement ces dernières années, avec des enveloppes annuelles consommées en quasi-totalité dès les vacances d'été. Depuis deux ans, ces enveloppes sont complétées par une enveloppe supplémentaire allouée en fin d'année, mais qui ne permet pas vraiment de répondre à toutes les demandes dans le sens où la majorité d'entre elles sont faites pendant les vacances d'été. Pour répondre à cette attente, le budget du dispositif Paris Jeunes Vacances va se voir augmenter de 60 000 euros, passant de 225 000 en 2022 à 285 000 en 2024 et c'est une très bonne nouvelle. Par ailleurs et, en parallèle, il est proposé de faire évoluer ce dispositif en lui ajoutant un deuxième volet : une offre de séjours collectifs et encadrés à destination des jeunes parisiennes et parisiens qui ne solliciteraient pas d'aide individuelle et qui ne partent jamais en vacances. Ce second volet permettra à des jeunes accompagnés et identifiés par les structures de jeunesse dans nos arrondissements, de bénéficier de séjours courts d'une nuit, à 2 heures ou 2 heures 30 de Paris, afin de les accompagner dans une démarche d'acquisition de leur autonomie. Sous forme d'un appel à projet, la sous-direction de la Jeunesse mettra à disposition des structures jeunesse un catalogue de séjours collectifs. Cette offre de séjours collectifs permettra à environ 160 jeunes de partir en vacances en 2024. Pour ce faire, une enveloppe de 60 000 euros sera allouée. Les commissions d'attributions seront organisées par la DJ. Ainsi, à la lumière de ces éléments, il nous est demandé de voter la poursuite du dispositif Paris Jeunes Vacances ainsi que son évolution avec le rajout du volet Paris Jeunes Vacances collectif. Concernant les difficultés logistiques rencontrées en commission, nous sommes entendus et écoutés à chaque remontée. Pour ce qui est du volet collectif, nous nous interrogeons sur la portée d'un dispositif qui permet à 160 jeunes de partir une nuit seulement, mais c'est un bon début. Pour ces raisons, je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien-nes aux vacances en autonomie (par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières) et à intégrer un volet sur des séjours encadrés et collectifs de courte durée destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien-nes ne partant jamais en vacances (par un dépôt de candidature des structures jeunesse de la Ville qui choisiront parmi l'offre d'un catalogue de séjours mis à disposition par la Sous-Direction

Jeunesse. L'offre de séjours sera notamment proposée par Vacances Voyages Loisirs, partenaire de la Ville de Paris) ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé au projet de délibération ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 54

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-022

OBJET : 2024 DJS 55 Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

M. BOULARD : Toujours Jamila SARFATI pour la DJS 55.

Mme SERFATI : Il s'agit ici de voter pour le renforcement et la territorialisation du dispositif Quartier Libre pour l'année 2024. On parle ici de l'engagement citoyen des jeunes parisiennes et parisiens. Depuis 2015, Quartier Libre permet de soutenir les initiatives des jeunes de 16 à 30 ans souhaitant s'engager dans la vie locale parisienne : soit par la mise en œuvre de projets solidaires et citoyens à l'échelle de leur quartier, leur arrondissement ou la ville, soit par l'aide à la création associative. Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, près de 500 projets ont été déposés et plus de 300 ont pu bénéficier d'une aide. Jusqu'ici, le dispositif Quartier Libre était centralisé et disposait d'une enveloppe de 50 000 euros par an. Les aides attribuées servent à couvrir les frais de constitution d'une association et/ou à participer en complément aux frais d'organisation d'une action ou d'un événement. Les deux aides sont cumulables et peuvent aller jusqu'à 1 500 euros maximum pour un projet qui s'accompagne de la création d'une association. En 2024, afin de renforcer l'émergence de projets portés par des jeunes, la ville de Paris propose la territorialisation de ce dispositif. L'évolution porte sur l'implication des mairies d'arrondissement qui facilitera une prise de décision plus proche du terrain et une meilleure adaptation à la réalité locale. Cette évolution vise à favoriser le développement associatif et l'implication des jeunes au niveau territorial, mais également à donner un levier supplémentaire aux mairies d'arrondissement dans la mise en œuvre de leur stratégie en matière de jeunesse, notamment pour les mairies d'arrondissement qui ont un contrat Jeunesse d'arrondissement – ce qui est le cas du 17^e puisque Monsieur le Maire a signé l'année dernière un contrat Jeunesse d'arrondissement avec la ville de Paris. Pour garantir à chacun des 17 arrondissements un budget minimum pour soutenir les projets locaux, une enveloppe annuelle de 80 000 euros sera dédiée au dispositif, soit 30 000 euros supplémentaires, puisqu'elle était de 50 000 euros. La territorialisation se concrétisera donc par un budget alloué à chaque arrondissement et par l'instauration de commissions en arrondissement. Les jeunes porteurs de projets bénéficieront aussi d'un accompagnement renforcé du Quartier Jeune sous forme d'ateliers d'accompagnement. Nous attirons votre attention sur le fait que la territorialisation de Quartier Libre, qui est une excellente nouvelle, nécessitera de mettre à disposition des structures jeunesse tout le matériel leur permettant de promouvoir le

dispositif et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches. Nous vous proposons de donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2024 ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé au projet de délibération ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 55

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-023

OBJET : 2024 DEVE 11 Subventions (410 676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e

M. BOULARD : Nous examinons désormais la DEVE 11, présentée par Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et de la condition animale.

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la DEVE 11 est une délibération classique, que nous avons l'habitude d'étudier chaque année. Elle octroie à cinq associations sur neuf arrondissements la somme de 430 000 euros. Ce sont des associations qui emploient des personnes en réinsertion professionnelle, pour entretenir la Petite Ceinture. Pour le 17^e, il s'agit de l'association Espaces qui devrait bénéficier d'une subvention annuelle de 133 042 euros. Connaissant bien cette association et le travail qu'ils font sur la Petite Ceinture, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la

tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DEVE 11

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-024

OBJET : V172024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste

M. BOULARD : Nous examinons désormais les vœux non rattachés. Le vœu 02 présenté par Michel TERRIOUX.

M. TERRIOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais proposer une dénomination en hommage à Marie DUBAS, qui est une artiste majeure de la première moitié du XX^e siècle et dont la carrière a débuté à 14 ans. Elle se fait d'abord connaître au théâtre, puis devient une figure de l'opérette dans les années 1930. Son ascension est interrompue avec la Seconde Guerre mondiale, ses origines juives l'obligeant à fuir la France. Pendant son exil, elle poursuit son art en Amérique du Sud, au Portugal, en Afrique du Nord, en Suisse et en zone libre. Au mois de janvier 1945, elle marque son retour à Paris et elle devient la tête d'affiche des grandes salles parisiennes : aux Folies-Wagram, au Casino de Paris, à l'ABC ou encore à Bobino. Tout Paris vient admirer l'artiste. Considérée comme la pionnière de la chanson réaliste, elle fut la principale inspiration d'Édith Piaf, qui a repris sa chanson *Mon légionnaire*. Le 17^e arrondissement et Marie DUBAS sont indissociables. De 1925 à 1934, elle a vécu au 9 rue Brunel, puis 104 boulevard de Courcelles de 1932 à 1952. Un hommage lui a été attribué sur une place à proximité de la rue Navier dans le 17^e arrondissement, valorisant ainsi une figure féminine de l'histoire parisienne et de la chanson française. Elle remettrait en lumière une artiste tombée, hélas, dans l'oubli pendant les années 1960. Je vous demande donc, chers collègues, de voter ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant le parcours et la carrière exceptionnelle de Marie Dubas ;

Considérant qu'elle fit ses débuts sur scène à l'âge de 14 ans, tout en suivant en parallèle des cours de danse, chant et comédie au Conservatoire d'Art dramatique ;

Considérant qu'elle rencontra rapidement des succès, devenant une véritable figure de l'opérette parisienne ;

Considérant qu'elle joua dans des œuvres fameuses à l'époque et aux auteurs reconnus, telles que L'Amour masqué de Sacha Guitry et André Messager ou encore La Danse des libellules de Franz Lehár ;

Considérant que des soucis de santé l'obligent à entamer une reconversion, se destinant alors exclusivement au chant ;

Considérant que c'est dans cette deuxième partie de carrière qu'elle rencontre une consécration indiscutable, étant la tête d'affiche des grandes salles parisiennes : inauguration des Folies-Wagram, le Casino de Paris, l'ABC ou encore Bobino ;

Considérant qu'elle a été une véritable pionnière de la chanson réaliste, inspirant – entre autres – Edith Piaf qui reprit sa chanson « Mon légionnaire » ;

Considérant qu'elle a toujours entretenu un lien étroit avec le 17^e arrondissement, y habitant pendant plus de 20 ans, d'abord rue Brunet puis boulevard de Courcelles, et s'étant à la mairie du 17^e arrondissement en 1951 ;

Considérant qu'une dénomination en hommage à Marie Duras viendrait remettre en lumière une artiste complète tombée dans l'oubli pendant les années 60 et valoriser une figure féminine forte de l'histoire parisienne et de la chanson ;

Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

· La place du Marché Navier puisse être nommée en hommage à Marie Dubas, (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024002

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-025

OBJET : V172024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 03 toujours présenté par Michel TERRIOUX.

M. TERRIOUX : Ce vœu met en lumière une femme tout à fait extraordinaire et épouse d'Edmond ROSTAND. Rosemonde GÉRARD est une poétesse. Elle est l'auteure de nombreuses œuvres touchant à la fois à la poésie, au théâtre et à l'opéra comique. Son premier recueil, *Les Pipeaux*, est salué par un prix de l'Académie française. Elle reçoit ensuite de nombreux prix, dont le prix Archon-Despérouses qu'elle reçoit deux fois. Elle est décorée de la Légion d'Honneur. En 1910, sa carrière littéraire est marquée par la création de plusieurs pièces telles que *Un bon petit diable*, d'après la comtesse de Ségur. Mais c'est dans la poésie qu'elle connaît un grand succès. Après *Les Pipeaux*, elle écrit *L'Arc-en-ciel*, *Féeries*, *Rien que des chansons*. Elle est membre du jury du prix Fémina créé en 1904. Le 17^e arrondissement est la toile de fond de la vie de Rosemonde GERARD. Elle passe son

adolescence au 107 boulevard Malesherbes, à la suite de son mariage avec Edmond ROSTAND en 1890, ils louent un petit hôtel particulier au 2 rue Fortuny, où a été créé *Cyrano de Bergerac*. En 1897, le couple achète un hôtel au 29 rue Alphonse-de-Neuville, aujourd'hui devenu le 5 rue Alfred Roll. Ils quitteront cette demeure pour s'installer au Pays basque en raison de la maladie pulmonaire d'Edmond ROSTAND. Considérant que cette dénomination viendrait mettre en lumière son talent et clore ainsi un cycle Rostandien, après l'inauguration du buste Edmond ROSTAND en 2023 sur la place du Général Catroux – à laquelle vous avez tous participé et qui était tout à fait extraordinaire – je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Carline Lubin-Noël et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'œuvre importante de Rosemonde Gérard, plus connue aujourd'hui pour avoir été l'épouse de l'auteur de *Cyrano de Bergerac* ;

Considérant qu'elle est l'auteur de nombreuses œuvres, touchant à la fois à la poésie, au théâtre, à l'opéra-comique ;

Considérant qu'elle a reçu la reconnaissance de ses pairs, en étant récompensée d'un prix de l'Académie française pour son recueil de poèmes *Les Pipeaux*, le Prix Archon-Despérouses qu'elle reçut à deux reprises, ou encore en étant décorée de la Légion d'Honneur ;

Considérant qu'elle a été membre du jury du Prix Femina, créé en 1904 et qui vient rétablir l'équilibre hommes-femmes dans le monde littéraire ;

Considérant qu'elle a toujours entretenu un lien étroit avec le 17^e arrondissement, y habitant de nombreuses années, d'abord avec sa mère boulevard Malesherbes, puis rue Fortuny et rue de Neuville (actuelle rue Alfred Roll) avec Edmond Rostand ;

Considérant que cette dénomination viendrait mettre en lumière celle dont le talent a été très largement occulté par celui de son mari, et viendrait clore un cycle rostandien après l'inauguration du buste d'Edmond Rostand en 2023 sur la place du Général Catroux ;

Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Carline Lubin-Noël et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une allée de la place du Général Catroux puisse être nommée en hommage à Rosemonde Gérard, (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024003

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-026

OBJET : VI72024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu relatif au déclassement du passage Poncelet, que je vais rapporter. Les habitants du passage Poncelet doivent régulièrement subir des nuisances diverses de la part des personnes qui considèrent cette rue comme un véritable dépotoir, ou des WC à ciel ouvert. Je vous laisse juger de la poésie de cette situation qui, malheureusement, dure depuis de trop nombreuses années. Les nombreuses demandes que nous formulons, tant à la Direction de la propreté et de l'eau de la ville de Paris qu'à la police municipale, pour nettoyer la rue et sanctionner les auteurs de ces incivilités ne suffisent pas à éradiquer le problème. En effet, les contrevenants sont rarement pris sur le fait et sont rarement les mêmes. Face à ce problème qui nuit à l'image du quartier et pourrait littéralement le cadre de vie des habitants, un collectif d'habitants qui s'est structuré en association a initié en 2019 une demande de déclassement du passage afin qu'il devienne une voie privée. Des échanges favorables ont eu lieu avec le service foncier de la ville de Paris. Les autres habitants utilisant le passage ont d'ailleurs rejoint le collectif et ont unanimement soutenu cette démarche et cette mesure. Le changement aurait pour effet bénéfique de fermer le passage en soirée et ainsi empêcher ceux pour qui le civisme est une idée lointaine et inatteignable de faire leurs besoins sous les fenêtres des habitants ou de dégrader les biens d'autrui. Jusqu'à présent, la procédure administrative enclenchée n'a fait que stagner. Ainsi, je vous propose par ce vœu que la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris engage sans délai la procédure de déclassement du passage Poncelet. Je vous remercie. Y a-t-il des explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous nous abstiendrons sur ce vœu car nous avons conscience qu'une très grande majorité des habitants de cette rue y sont favorables, mais nous y sommes défavorables. Le déclassement c'est la première étape de la vente. Lorsqu'on déclasse une rue, il faut en général l'accord de la quasi-totalité des propriétaires, il faut une enquête publique, puis une délibération au Conseil de Paris. Pour nous, une voie publique est un bien commun, une voie privée est à la main de ceux qui la possèdent. Cela crée des problèmes : on a l'exemple dans le 8^e et dans le 16^e arrondissement sur certaines rues. Cela implique une reprise de l'entretien courant, des nouvelles conventions d'exploitation de gaz et d'électricité, beaucoup de démarches assez compliquées. Je pense qu'il est possible d'améliorer la situation sans vendre et sans mettre de grille car, sinon, nous allons devoir le faire pour beaucoup de rues à Paris. D'autres solutions existent donc nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je vais m'abstenir aussi pour les mêmes arguments, même si effectivement Karim ZIADY admet que cette situation peut se retrouver ailleurs, auquel cas il faudrait déclasser un certain nombre de passages.

M. BOULARD : Merci pour ces explications de vote. Dans les autres rues que vous mentionnez, tout le monde n'est pas volontaire pour racheter une parcelle et y assurer ensuite les services courants. Là, nous avons un porteur de projet solide qui a été rencontré par la ville de Paris. Ce vœu permet d'accélérer les choses et que la Direction de l'urbanisme se positionne publiquement, ce qui permettra d'avancer sur ce projet. Je vous rappelle que, dans le 17^e arrondissement, certaines voies ont été déclassées – je pense à la Cité des Fleurs, avec une association de copropriétaires – et personne n'y voit aujourd'hui de retour possible puisque les choses sont très bien gérées. Nous avons un porteur de projet solide et les copropriétaires sont unanimes, sinon nous ne serions pas engagés dans cette démarche rare et très localisée. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant que l'acheteur est actuellement propriétaire d'un logement situé passage Poncelet ;

Considérant que cet habitant, avec l'appui des autres habitants du passage, travaille sur ce projet de rachat depuis le mois de novembre 2019 ;

Considérant que l'acheteur est prêt à acquérir le passage au montant indiqué par le Service de l'Action Foncière, additionné aux autres coûts liés aux déséquipements divers ;

Considérant que l'ensemble des habitants du passage sont identifiés (seuls les occupants du 2, 4, 4bis, 5, 6, et 7 accèdent à leur bâtiment par le passage) et qu'ils sont unanimement favorables à cette privatisation ;

Considérant que cette privatisation du passage est principalement motivée par les nombreuses nuisances que les habitants du passage subissent chaque jour ;

Considérant que ce passage est utilisé par de nombreuses personnes comme des toilettes publiques ;

Considérant que, quotidiennement, les habitants doivent faire face à des désordres allant du tag de leurs bâtiments aux défections de toute part et à toute heure ;

Considérant qu'il est difficile de solliciter les équipes de nettoyage chaque jour pour ce passage ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité du 17^e arrondissement émettent le vœu que :

- La Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris engage la procédure de rachat du passage Poncelet.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024004

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 8

DELIBERATION N° 17-24-027

OBJET : V172024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17^e arrondissement

M. BOUALRD : Nous passons au vœu n°5, présenté par le groupe Paris en commun et les Écologistes. Il est présenté par Fabrice DASSIÉ.

M. DASSIE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à l'heure où les débats sont passionnés et intenses sur le financement de l'école, nous voulons, avec ce vœu, marquer notre attachement à l'école publique et redire que nous regrettons la baisse de la contribution de l'État sur l'école à Paris. Nous savons que nous avons perdu 200 classes à la dernière rentrée et que les mêmes baisses sont prévues pour 2024. Nous voulons, en plus de réclamer ce ralentissement de fermetures de classes, demander qu'il y ait plus de moyens, en considérant que l'ambition pour l'école est intimement liée aux moyens alloués à l'éducation nationale ; en considérant que le gouvernement prévoit la suppression de plus de 500 postes d'enseignants du premier degré pour l'année 2024 au niveau national mais

donc, aussi, à Paris ; en considérant que, dans le 17^e arrondissement, plusieurs fermetures de classes dans les écoles et collèges publics pourraient être envisagées pour la rentrée 2024, dans un contexte où on sait qu'en France, le nombre d'élèves par classe est parmi les plus élevés d'Europe. Notre groupe fait donc le vœu que les dotations ministérielles pour l'académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse, pour permettre l'annulation des fermetures de classes dans les collèges et écoles publiques et garantir ainsi aux élèves les conditions de leur réussite ; que le nombre d'enseignants remplaçants soit renforcé afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ; enfin, que les moyens dédiés aux élèves porteurs de handicap en particulier bénéficient d'une attention exceptionnelle. Je vous remercie de bien vouloir voter pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote pour la majorité présidentielle : Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes bien sûr en phase avec le constat qui est fait sur la baisse des élèves à Paris. Nous sommes tout à fait disposés à travailler collectivement, quelles que soient les tendances politiques. Il faut trouver le bon équilibre entre le nombre d'élèves qui baisse à Paris et une bonne qualité d'enseignement. En notant que, selon les chiffres que nous avons, Paris se situe à une moyenne à la fin 2023 de 6,6 professeurs pour 100 élèves, un taux qui n'a quasiment pas bougé en comparaison avec 2022. Cela reste un nombre élevé sur le plan national. À Paris, on a noté une baisse de classes limitée à une seule classe par école en moyenne, sauf situation exceptionnelle. La qualité d'enseignement reste bonne dans le premier degré malgré tout et une discussion avait déjà eu lieu entre la Ville et le rectorat avec des pistes qui avaient été citées, telles que le dédoublement des classes dans l'élémentaire. Pour l'ensemble de ces éléments – et c'est rare – je vais voter contre.

M. BOULARD : Merci. Géraldine ROUAH pour la majorité d'arrondissement.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Je suis assez étonnée de ce vœu puisque c'est la résultante d'une politique à Paris. Les familles quittent massivement Paris. L'exercice de la carte des périmètres scolaires a été un bon exercice puisqu'on voit que les familles quittent Paris, nos crèches, nos écoles, nos collèges, nos lycées. En dix ans nous avons perdu plus de 120 000 habitants. Sur les quatre dernières années, le 17^e arrondissement a perdu 1396 élèves très précisément, avec un chiffre assez effarant en 2022 de 777 élèves. Donc vous comprenez que, finalement, la carte s'est redessinée et s'est imposée à nous. C'est une diminution de quasiment 14 000 élèves sur dix ans et sur le seul 17^e, quasiment 10% d'élèves perdus. À la rentrée 2024, on devrait perdre quasiment 3 000 élèves et quasiment 10 000 élèves sur toute l'académie d'ici 2025. Au niveau des Professeurs de la Ville de Paris (PVP), il y a aussi un sujet, sauf erreur de notre part. Il semblerait que la Maire de Paris ait été saisie et que le syndicat des PVP l'invite à plus de cohérence et à prendre ses responsabilités sur les suppressions de postes pour ses propres professeurs. Et tout le monde est inquiet sur la diminution des recrutements. La réalité est que, entre 2017 et 2022 – et nous le voyons chaque année dans les arbitrages dans nos écoles – les dépenses d'investissement dans les écoles et collèges diminuent. Nous sommes passés de plus de 120 millions à environ 70 millions en 2022. On n'a pas pu faire les peintures dans de nombreuses écoles car les financements ont été complètement sucrés. Elles sont dans un état assez inquiétant. Nous nous abstenons certainement, mais il serait peut-être souhaitable que la ville de Paris change sa politique familiale et éducative au lieu de faire des vœux dans ce sens-là. Il nous faut, évidemment, beaucoup plus de ressources, mais c'est assez étonnant d'aller chercher des subventions là, lorsqu'il faudrait déjà regarder sa propre politique.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Karen TAÏEB, Karim ZIADY et les élus du groupe Paris 17 en Commun et Les Écologistes

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours de réussite et de faire vivre concrètement les valeurs de notre devise républicaine en s'affranchissant des déterminismes sociaux ;

Considérant que l'ambition pour l'école est intimement liée aux moyens alloués à l'Éducation nationale pour les réaliser ;

Considérant que le gouvernement prévoit la suppression de 650 postes d'enseignants du premier degré pour la rentrée de septembre 2024 au niveau national, dont 150 à Paris, ainsi que de 128 postes dans le second degré ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, plusieurs fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics pourraient être envisagées pour la rentrée 2024 ;

Considérant que l'école publique parisienne a déjà subi la suppression de 155 postes d'enseignants dans le primaire et de 182 postes dans les collèges et lycées à la rentrée dernière, ce qui a conduit à la fermeture de près de 170 classes et l'équivalent de 3 collèges ; Considérant que la baisse des effectifs parisiens décélère, à savoir moins 4 000 en 2022 et moins 2 500 en 2023, alors qu'elle progresse de manière très sensible au niveau national, moins 58 000 en 2022, et moins 73 000 en 2023 ;

Considérant que cette baisse devrait être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique et permettre de conforter une baisse du nombre moyen d'élèves par classe ;

Considérant que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service du ministère de l'Éducation nationale, dans son rapport « L'Europe de l'Éducation en chiffres » de décembre 2022, dresse le portrait d'une école publique en retard sur ses voisins européens ;

Considérant que ce même rapport établit que la France détient le palmarès des classes les plus chargées avec en moyenne 22 élèves par classe dans l'élémentaire et 26 au collège, contre 19 au niveau européen pour l'élémentaire et 21 au collège ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, et qu'il permet de repenser l'école dans une approche moins verticale en laissant plus de place aux pédagogies innovantes ;

Considérant que les fermetures de classes vont dégrader davantage des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants alors même que le métier n'attire plus suffisamment de candidats aux concours pour pourvoir les postes ouverts ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris au détriment de l'école publique qui met à mal la mixité sociale et scolaire, nécessaire pour agir concrètement sur les inégalités ;

Considérant l'importance accrue de ces enjeux de mixité sociale à Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite de tous les élèves en consacrant d'importants moyens pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, notamment à travers la création de cours Oasis ou les rues aux écoles, et pour entretenir ses bâtiments et accroître leur performance énergétique ;

Considérant que, dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique doit rester plus que jamais le rempart contre l'obscurantisme et le creuset de la République ;

Sur proposition de Karen TAÏEB, de Karim ZIADY et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et Les Écologistes, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu que :

- Les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics, et garantir ainsi à tous les élèves les conditions de la réussite ;

- Le nombre d'enseignants remplaçants soit renforcé afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ;

- Les moyens dédiés aux élèves porteurs de handicap bénéficient d'une attention particulière ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024005

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 2

Abstention : 25

DELIBERATION N° 17-24-028

OBJET : V172024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire

M. BOULARD : Toujours la majorité municipale : le groupe Paris en Commun présente ce vœu 06, présenté par Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, monsieur le Maire. Je profite de ce vœu pour remercier la réunion organisée par la mairie du 17^e, où il y avait énormément de monde. C'était très intéressant et cela a permis de rassurer les habitants et les associations en expliquant le nouveau fonctionnement du Budget Participatif, avec la possibilité de déposer des dossiers jusqu'au 5 février prochain. L'idée de ce vœu était de valoriser les nombreux projets qui ont été réalisés grâce au Budget Participatif et de l'expliquer. En effet, les habitants comme les membres des conseils de quartier ne sont pas forcément au courant de ce qui a pu être réalisé, ce qui a été voté, ce qui a été fait ou non par le Budget Participatif. Depuis dix ans à Paris, ce sont 20 000 idées, 1 200 votées, plus de 3 200 chantiers. Donc je pense que ça pourrait être sympa de valoriser, par une exposition ou un document, pour expliquer en gros que, depuis 10 ans du Budget Participatif, beaucoup de choses ont été faites dans le 17^e.

M. BOULARD : Merci, explications de vote : Benjamin MALLO pour la majorité présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je voterai favorablement ce vœu. Effectivement, faisons le bilan, c'est une excellente idée. Par contre, je peux faire une proposition d'amendement car il me semble que je ne l'ai pas vu dans le vœu : regardons le nombre de projets proposés, ceux qui ont été adoptés, réalisés et non réalisés, et ceux aussi ne relevant pas du Budget Participatif mais plutôt du budget de fonctionnement, par exemple. Ce n'est pas de la polémique, simplement, si l'on veut faire un bilan, faisons-le : certaines choses ont très bien fonctionné, d'autres méritent à progresser.

M. BOULARD : Merci. Pour la majorité d'arrondissement, c'est Paul HATTE qui fera l'explication de vote.

M. HATTE : Merci, Monsieur le Maire. Le bilan, nous avons quand même pris l'occasion de le faire, depuis deux années, avec l'organisation d'une grande soirée en janvier au cours de

laquelle on expose tous les projets du Budget Participatif qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation en les classant par catégorie. Je vous ai vu, Karim dans le public, donc je sais que vous étiez là. Ceux qui n'étaient pas là, je vous convie à la prochaine édition. Vous le savez, le 17^e arrondissement a vraiment pris le Budget Participatif et s'en est saisi comme étant quelque chose de très local. Nous sommes parmi les arrondissements qui votent le plus : nous étions troisièmes, nous sommes passés quatrièmes, mais nous ne sommes pas l'arrondissement le plus peuplé. Nous sommes aussi l'arrondissement ayant le plus grand nombre de projets proposés. Notre communication est très forte : la mairie du 17^e arrose les réseaux sociaux et de communication. On organise donc ce bilan annuel. Je pense qu'on fait vraiment notre part du job. On a réalisé un Power Point avec tous les explicatifs – qui a déposé les projets, en quelle année, comment, où on en est, les dates, les lieux, etc. – depuis 2015. C'est un travail qui est très fastidieux, il y a une centaine de slides. S'il faut l'exposer, pourquoi pas – nous sommes plutôt pour – la seule nuance que j'aimerais faire est que, ayant déjà fait le travail du côté arrondissement, si la Ville pouvait financer l'exposition, cela nous irait très bien et on le fera bien volontiers.

M. BOULARD : Merci. Il y a donc un amendement proposé par la majorité d'arrondissement. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Nous y sommes favorables. Cela a été fait dans d'autres arrondissements, faisons-le donc ici.

M. BOULARD : L'an dernier, nous avons effectivement proposé un état des lieux qui a été fait de manière très exhaustive. Cette année, on a un petit peu réduit car c'est très long. Mais tous les supports sont sur le site de la Mairie. Je rappelle aussi à tous les habitants qui s'interrogent sur la suite d'un projet qu'il existe un site parisien commun – decider.paris.fr – où vous avez tout l'historique depuis le début du Budget Participatif. J'entends le besoin de valorisation, cher Karim, et l'on pourrait le percevoir comme une critique à la Ville qui ne valorise pas ce qui fait. Je crois que dans le 17^e, on valorise, on y consacre plusieurs pages dans le journal municipal, et pas seulement une fois par an. On est heureux que vous acceptiez cet amendement qui permettra, je l'espère, un vote unanime de notre conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour ce vœu voté à l'unanimité.

Vœu présenté par Karim ZIADY, Karen TAÏEB, les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes ;

Considérant que le Budget Participatif initié par la Ville de Paris fête prochainement son 10^e anniversaire ;

Considérant que la Mairie du 17^e a toujours soutenu la démarche du Budget Participatif pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que plusieurs Mairies d'arrondissement ont organisé des expositions « rétrospective » des projets réalisés, en lien avec Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de leur arrondissement ;

Considérant que de nombreux habitants du 17^e ne connaissent pas les projets réalisés grâce au vote du Budget Participatif dans leur arrondissement ;

Sur proposition de Karim Ziady, de Karen Taïeb et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17^e, émet le vœu que :

- La Mairie du 17^e étudie la possibilité de réaliser en 2024 une exposition « rétrospective » dont les supports seraient financés par la Ville de Paris, ainsi qu'un support de communication relatif à tous les projets réalisés dans l'arrondissement depuis près de 10 ans grâce au Budget Participatif ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024006

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-24-029

OBJET : V172024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 07, proposé par Paris en Commun et les Écologistes, présenté par Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. On a effectivement un problème au croisement entre la rue de Rome et la rue des Dames. Le nombre de camions de livraisons s'est intensifié ces derniers temps. Ils sont peut-être trop volumineux mais ils n'arrivent pas à tourner dans la rue des Dames en arrivant de la rue de Rome. En général, cela bloque la circulation et on se rend compte qu'au niveau de la voirie, c'est extrêmement étroit. Il y a une place de stationnement de livraison à proximité qui n'est d'ailleurs pas forcément utilisée par les commerçants. Et en même temps, on a aussi des commerçants du quartier qui ont besoin, à juste titre, de ce stationnement pour livrer. Il y a notamment une poissonnerie mais aussi beaucoup d'autres commerces le long de cette rue. L'idée de ce vœu était d'étudier la possibilité de réduire la place de stationnement sur le côté de la voirie pour que les camions arrivent à passer. En tout cas, le même problème revient tous les jours, notamment avec le Monoprix de la rue de Lévis qui amène des énormes camions pour livrer le supermarché. L'idée est aussi d'aider les commerçants de proximité à sanctuariser les aires de livraison pour que les commerçants puissent livrer convenablement la nuit et le jour. On pourrait très bien imaginer de supprimer une des voies de stationnement et la remplacer par du stationnement deux roues ou du stationnement vélo afin que cela prenne moins de place sur la voirie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explications de vote de Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je voterai favorablement après avoir effectivement entendu les commerçants et les riverains qui se retrouvent avec des dégradations de leurs véhicules quasiment quotidiennement. Je rappelle seulement que c'est un travail qui sera fait avec la mairie d'arrondissement mais aussi le conseil de quartier. Merci.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote pour la majorité d'arrondissement : Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Cher Karim, un aménagement en zone de rencontre de la rue des Dames dans la portion située entre la rue Lévis et la rue Saussure a été réalisé par la mairie du 17^e en 2018, grâce à une enveloppe de 240 000 euros obtenue au budget participatif de 2017. La transformation de cette portion de rue en aire piétonne a été extrêmement bien accueillie par les riverains, les habitants du quartier et les commerçants : l'élargissement des trottoirs, la suppression des stationnements de livraison et la création d'un plateau surélevé pour différencier cet aménagement dans lequel la circulation est limitée à 20 km/h du reste de la rue des Dames entre la rue Saussure et la rue de Rome.

Faute d'une enveloppe suffisante du budget participatif obtenu cette année-là, cette dernière portion de la rue des Dames n'a pas pu être réalisée, même si c'était notre souhait dès le départ. Depuis le début de la mandature, il est clairement dans notre souhait de terminer l'aménagement de cette portion de la rue des Dames. Toutefois, ce type d'aménagement rentre désormais, pour la Mairie de Paris, dans le cadre de « Embellir notre quartier », démarche de la Mairie de Paris que nous avons soutenue avec Monsieur le Maire dès le début, même si le manque de moyens affectés à ces vastes projets fait que le projet « Embellir notre quartier 1 » n'est toujours pas achevé, et que « Embellir notre quartier 2 » (La Fourche-Guy Moquet / Épinettes-Bessières) est seulement en cours alors que le projet initial consistait à traiter l'équivalent de deux quartiers complets par an à partir de 2021. Nous souhaitons donc réaliser ce projet dans le cadre du futur projet « Embellir notre quartier » du 17^e, qui regrouperait les quartiers des Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Lévis, dont la concertation des habitants débutera prochainement. Cette zone de rencontre consistera en une priorité donnée aux piétons, un élargissement du trottoir, une suppression du stationnement et une circulation limitée à 20 km/h. Vous l'avez compris, nous souhaitons aller encore plus loin que votre vœu. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous associer à votre vœu et remplacer les deux demandes que vous adressez à la mairie du 17^e par « nous demandons que l'aménagement en zone de rencontre de la portion de la rue des Dames située entre la rue de Saussure et la rue de Rome soit réalisé dans le cadre du projet « Embellir notre quartier » du 17^e qui regroupera les quartiers Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Lévis ».

M. BOULARD : Merci pour cette proposition d'amendement. Karim ZIADY.

M. ZIADY : C'est accepté, merci.

M. BOULARD : On a essayé de rendre cela cohérent avec la volonté de la Ville en regroupant les chantiers sur le quartier. Mais ces aménagements, on n'avait pas pu le faire puisqu'on s'était pliés à la règle de la Ville de concentrer les travaux sur les mêmes quartiers. On voit aussi qu'il y a des limites et on est obligés d'élargir les périmètres et nous avions prévu de le faire. Nous avons aussi un sujet au niveau de Cardinet. C'est le sens de l'histoire sur la rue des Dames, de devenir une zone de rencontre, que vous soulevez par votre problématique de livraisons et de dégradations. Qui est pour le vœu amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté à l'unanimité de notre conseil, je vous en remercie.

Vœu présenté par Karim ZIADY, Karen TAÏEB, les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes ;

Considérant que de nombreux camions de livraison circulent quotidiennement rue des Dames, en y entrant par la rue de Rome ;

Considérant que, tous les jours, les livraisons du supermarché « Monoprix Dames » se font par la rue des Dames ;

Considérant que sur la partie de voirie située rue des Dames entre la rue de Rome et la rue Beudant, se trouvent d'un côté, deux places livraisons et de l'autre, des places de stationnement classiques ;

Considérant que les camions de livraison rencontrent des difficultés à manœuvrer leur véhicule, engendrant un encombrement du trafic au niveau de la rue de Rome ;

Considérant que certains riverains stationnent leur véhicule « à cheval » sur le trottoir, ce qui réduit le passage pour les piétons sur des trottoirs déjà étroits ;

Considérant qu'une poissonnerie, dont l'activité de livraison se fait de jour et de nuit avec des nuisances sonores significatives, se situe au 84 rue des Dames ;

Sur proposition de Karim Ziady, Karen Taïeb et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17e, émet le vœu que :

- que l'aménagement en zone de rencontre de la portion de la rue des Dames située entre la rue de Saussure et la rue de Rome soit réalisé dans le cadre du prochain projet Embellir votre quartier du 17e qui regroupera les quartiers Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Lévis.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024007

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

OBJET : VI72024008 Vœu relatif aux célébrations 2024 et attachement aux valeurs de paix et d'unité européenne

RETIRE EN SEANCE

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 08 présenté par Benjamin MALLO au nom de la majorité présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. À travers ce vœu, nous souhaitons simplement que l'arrondissement réaffirme son attachement à la Maison de l'Europe, dans un contexte, certes, d'élections européennes cette année, mais surtout dans un contexte de demande des équipes de cette Maison de pouvoir jouir de locaux plus adaptés avec une perspective – si nos informations sont bonnes – de déménagement potentiel dans le 16^e arrondissement. Il s'agit d'un lieu moins central et moins bien desservi par les transports en commun qu'il ne l'est actuellement. Ce vœu propose aussi de célébrer un événement en commémoration de la paix et de l'unité européenne le 9 mai de cette année, en lien avec la Maison de l'Europe, et à destination de publics jeunes et moins jeunes, dans un contexte que nous connaissons et que nous pouvons qualifier de désintéressé de la politique d'une façon générale. Il permettra donc de sensibiliser le public à l'Europe. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote : Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Vos informations sont bonnes, monsieur MALLO. D'ailleurs, cela est confirmé. Je comprends le vœu et la déception, mais oui il y aura un déménagement dans le 16^e arrondissement. Moi, j'ai contacté le président de la Maison de l'Europe, et il a dit qu'il avait voté ce déménagement – mais peut-être que Jean-Didier BERTHAULT pourra préciser comment cela s'est passé en conseil d'administration. D'après mes informations, le déménagement est bien prévu dans un lieu plus grand, mieux équipé dans le 16^e arrondissement : le Pavillon de l'Eau au métro Mirabeau. L'idée est d'avoir un espace plus grand avec un amphithéâtre, des salles de réunion. Les déménagements, ça arrive. Je peux comprendre aussi la déception pour certains riverains ou pour la mairie d'arrondissement puisque ça enlève un certain nombre de conférences ou des réunions qui étaient organisées dans l'arrondissement. Je ne sais pas trop ce qui va être fait, mais j'ai entendu que cela deviendrait potentiellement une Maison de la Martinique. Moi je trouverais ça très bien. Il y a des déménagements, il y a des directions de la Ville qui déménagent, des établissements publics qui déménagent aussi. J'invite aussi celles et ceux

qui vont à des conférences de la Maison de l'Europe – je reconnais certaines personnes dans la salle – à s'y rendre. Je pense que ça ne leur posera pas de problème à aller dans le 16^e arrondissement. On votera donc contre ce vœu.

M. BOULARD : Merci de vos explications de vote. Jean-Didier BERTHAULT pour la majorité d'arrondissement.

M. BERTHAULT : Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre précisément aux deux points de ce vœu et je remercie Benjamin MALLO de mettre l'Europe à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement. Tout d'abord, sur la Maison de l'Europe : précisez peut-être les informations qui vous ont été données puisque vous avez tous les deux rapporté des propos qui ne sont pas tout à fait exacts. Il se trouve que je suis au conseil d'administration de la Maison de l'Europe. Ce que nous avons regretté avec la Mairie du 17^e, c'est d'avoir été très associés quand la Maison de l'Europe avait déménagé du centre de Paris vers le 17^e, pour l'accueillir, mais de ne pas avoir été du tout associés au déménagement qui est prévu vers le 16^e arrondissement – ce qui est d'ailleurs une très mauvaise façon de communiquer. Ce que nous reprochons aussi, c'est que les travaux qui sont prévus pour accueillir dans ses nouveaux locaux la Maison de l'Europe – à hauteur de 100 000 euros – ne sont pas budgétés et que ce déménagement va donc se faire dans de très mauvaises conditions. Cependant, au conseil d'administration, cela n'a pas été voté : c'est une communication qui a été faite par le président et le conseil d'administration – où je me suis fortement exprimé – m'a demandé de ne pas politiser ce sujet de déménagement. Donc, nous ne l'avons pas fait, avec le Maire. Nous sommes restés sur notre position que je viens de vous répéter. Mais je suis respectueux de la position du conseil d'administration auquel j'appartiens. C'est la raison pour laquelle je voulais vous apporter cette première réponse. Concernant l'événement que vous voulez proposer le 9 mai, au-delà du fait que ce jeudi de l'ascension ne soit pas forcément la meilleure date pour un événement, je voulais vous dire qu'hier même, nous recevions, avec le Maire, vingt-cinq diplomates. Parmi eux, pour l'Europe, des représentants de l'Espagne, du Portugal, de la Belgique, d'Allemagne. Des relations sont en cours avec les Pays-Bas, la Pologne. Nous avons plus de 1100 citoyens européens inscrits dans le 17^e arrondissement, que nous allons aussi réunir début mars. Il y aura des événements pour la présidence belge du conseil européen puisque l'ambassade de Belgique se trouve dans le 17^e, et un mois de l'Europe – avec un dîner européen de l'école des métiers de la table. Comme vous le rappelez, c'est une année électorale. On ne peut donc pas faire de nouveaux événements qui n'étaient pas prévus l'année précédente pour cette raison. Pour ces deux raisons très précises et parce que je suis convaincu que vous ne doutez pas un seul instant de mon engagement et celui de la municipalité sur les sujets européens, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon je serai amené à voter contre.

M. BOULARD : Merci pour ces explications de vote. Au regard de ces éléments, Benjamin MALLO, que décidez-vous de faire ?

M. MALLO : Merci. Je vais retirer le vœu.

M. BOULARD : Merci. Le vœu est donc retiré.

DELIBERATION N° 17-24-030

OBJET : V172024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 09 relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux », présenté par Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. À travers ce vœu, nous souhaitons que le 17^e arrondissement se porte candidat – à travers la ville de Paris – au label francilien « Ville amie des animaux ». La troisième session d'obtention de ce label est lancée et les dossiers doivent être déposés avant le 15 février. Il s'agit de saluer l'engagement pris depuis plusieurs

années par la mairie du 17^e, à travers notamment les espaces canins, les « apéro-dog », etc. À travers ces actions qui correspondent aux attendus de la candidature, il me semble légitime que l'arrondissement se porte candidat avec l'appui et le soutien de la ville de Paris. Ce vœu sera présenté au Conseil de Paris par mon groupe d'affiliation. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote. Monsieur DUMESNIL pour le groupe Paris en Commun et les Écologistes.

M. DUMESNIL : Ce vœu, comme le label régional « Ville amie des animaux » ne sont pas inintéressants, mais sont pour le moins très partiels. Effectivement, ce label ne prend en compte que les animaux domestiques, au sein du très large sujet de la condition animale, alors même que la Ville et les arrondissements mènent de très nombreuses actions en faveur des animaux sauvages : plan pigeons, aménagement en faveur des oiseaux, quartier moineaux mais aussi plus largement, protection de la vie sauvage et financement des associations de protection animale et défense de la biodiversité. Par ailleurs, la Ville transmet chaque année des informations pour d'autres labels et classements nationaux très sérieux, menés par des associations de protection animale reconnues nationalement. Ces classements nationaux experts sont des aides concrètes à la mesure et à l'évolution des politiques publiques, grâce à l'analyse poussée qui est faite par les associations qui les réalisent. Ils permettent également des apprentissages et des échanges d'informations avec d'autres grandes villes françaises également classées, ce que ne permet pas un label régional. Enfin, ce label ne prend pas nécessairement en compte la spécificité de Paris par rapport à d'autres villes d'Île-de-France : les différences d'échelle, bien sûr, la densité et les défis que cela représente. Dans ces conditions, il ne nous apparaît pas nécessaire de déposer un dossier de candidature à ce label régional et nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Aurélie ASSOULINE pour la majorité d'arrondissement.

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire. Cher Benjamin, merci pour ce vœu, qui m'étonne grandement. Vous étiez dans notre famille politique encore à l'époque du début de ce mandat, et c'est un label que nous avons obtenu dès la première année. Nous avons déjà ce label et nous sommes d'ailleurs le premier arrondissement à l'avoir obtenu. C'est donc étonnant que vous ne vous en souveniez pas. Ceci dit, je ne vois pas d'objection à ce que la ville de Paris fasse un dossier de candidature – nous sommes évidemment pour. Mais c'est le travail de la ville de Paris et pas le nôtre. Ceci dit, si vous retirez la partie demandant que la mairie du 17^e candidate à ce label, on votera évidemment pour, en vous souhaitant de prendre contact avec les services de la ville de Paris afin de mettre cette proposition en application.

M. BOULARD : Merci. Il y a donc un amendement proposé pour retirer la partie concernant le 17^e qui a déjà le label et qui candidatera pour la « Deuxième patte » de ce label, n'est-ce pas ?

Mme ASSOULINE : Tout à fait. Nous avons une patte et il est possible d'aller jusqu'à trois.

M. BOULARD : Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était mal formulé puisque dans cette nouvelle édition on pouvait recandidater.

M. BOULARD : Vous le maintenez en l'état où vous acceptez notre amendement ?

M. MALLO : Je le maintiens en l'état. Merci.

M. BOULARD : C'est dommage, on vous avait apporté des éléments. Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je

vous remercie, le vœu est rejeté. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente soirée puisque nous avons achevé l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement.

Vœu présenté par Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD ;

Considérant qu'un label concernant les animaux de compagnie a fait son apparition il y a quelques années ;

Considérant que, depuis 2020, un nouveau label, intitulé « Ville amie des animaux », récompense certaines villes françaises pour leur action en faveur des animaux de compagnie, comme le chien ou le chat, mais aussi des nouveaux animaux de compagnie, des oiseaux... ;

Considérant que ce Label « Ville amie des animaux », créé par la région Île-De-France, a été mis en place à la suite d'un rapport de mission confié à Sylvie Rocard et Sophie Deschiens, respectivement secrétaire générale de la Fondation Brigitte Bardot et déléguée spéciale à l'économie circulaire de la région Île-De-France ;

Considérant que ce label régional récompense les municipalités franciliennes qui agissent en faveur de la protection des animaux, améliorent le bien-être des animaux de compagnie, mènent des actions contre les abandons et la maltraitance animale ;

Considérant que cette démarche de la région Île-De-France s'inscrit dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'animal de 1978 ;

Considérant que les critères pour obtenir ce sésame sont la démarche globale de valorisation communale de la place accordée aux animaux de compagnie, les actions d'animation comme les Apéros Dog par exemple, de sensibilisation, d'information et de promotion de cette démarche auprès de la population, le soutien aux associations de protection animale engagées sur le territoire communal, la création d'équipements publics comme les espaces canins par exemple, le soutien aux personnes les plus fragiles, les actions de médiation animale ;

Considérant que les villes ou arrondissements labellisés doivent avoir trois axes d'engagements que sont la promotion du respect du bien-être animal, la valorisation de la place des animaux de compagnie au sein de la ville (aménagement de parcs canins, installation de nichoirs, des cimetières pour animaux, etc.), le renforcement de la place de l'animal de compagnie auprès des citoyens fragilisés (présence des animaux de compagnie auprès des personnes vivant en Ehpad, mettre en place une mutuelle vétérinaire, etc.) ;

Considérant qu'il n'y a pas de restriction pour candidater, et que toutes les communes d'Île de France peuvent présenter un dossier ;

Considérant, enfin, que la 3e session d'obtention du label « Ville amie des animaux » est lancée et que les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 15/02/2024 ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Envisage le dépôt d'une candidature de la municipalité parisienne à l'obtention du label « Ville amie des animaux »
- Soutienne la Mairie du 17e arrondissement dans le dépôt d'une candidature légitime au label « Ville amie des animaux » eu égard à l'engagement pris depuis plusieurs années à travers notamment les espaces canins, les Apéro Dog...

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172024009

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 25

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-24-001
OBJET : 172024001 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 17-24-002
OBJET : 172024002 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION N° 17-24-003
OBJET : 172024003 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023

DELIBERATION N° 17-24-004
OBJET : 2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-24-005
OBJET : 2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

DELIBERATION N° 17-24-006
OBJET : 2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-24-007
OBJET : 2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

DELIBERATION N° 17-24-008
OBJET : 2024 DDCT 01 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

DELIBERATION N° 17-24-009
OBJET : 2024 DDCT 09 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e arrdt (1ère enveloppe)

DELIBERATION N° 17-24-010
OBJET : 2024 DDCT 14 Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

DELIBERATION N° 17-24-011
OBJET : 2024 DSOL 06 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

DELIBERATION N° 17-24-012
OBJET : V172024010 Vœu relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet

DELIBERATION N° 17-24-013
OBJET : 2024 DAJ 03 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

DELIBERATION N° 17-24-014
OBJET : 2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 euros pour 18 projets)

DELIBERATION N° 17-24-015

OBJET : 2024 DSOL 24 Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros).
Convention et Avenants

DELIBERATION N° 17-24-016

OBJET : 2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-017

OBJET : 2024 DSOL 02 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

DELIBERATION N° 17-24-018

OBJET : 2024 DSOL 04 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

DELIBERATION N° 17-24-019

OBJET : 2024 DASCO 01 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

DELIBERATION N° 17-24-020

OBJET : 2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

DELIBERATION N° 17-24-021

OBJET : 2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-022

OBJET : 2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-023

OBJET : 2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

DELIBERATION N° 17-24-024

OBJET : V172024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste

DELIBERATION N° 17-24-025

OBJET : V172024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand

DELIBERATION N° 17-24-026

OBJET : V172024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet

DELIBERATION N° 17-24-027

OBJET : V172024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-24-028

OBJET : V172024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire

DELIBERATION N° 17-24-029

OBJET : V172024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)

DELIBERATION N° 17-24-030

OBJET : V172024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

Procès-verbal de la séance du **23 JAN. 2024**

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line crossing both.

M. Théo MICHEL,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de
séance

A handwritten signature in blue ink, featuring several overlapping loops and a long horizontal tail extending to the right.